



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,  
le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes,  
le conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Katia BOIS, Lucie MAHUTEAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX et Muriel HERSANT FERÉY ;

Ms Janick ALARY, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Johnny GAUTRON, Nicolas TIO et Marc MIOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Mireille ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Patricia HULAK

Mme Carol PASQUET donne pouvoir à M. Claude ABLITZER

M. Rodolphe GODIN donne pouvoir à M. Janick ALARY

M. Thierry POUILLOUX donne pouvoir à Mme Muriel HERSANT FERÉY

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

Mme Sandrine RICHARD

Mme Catherine LACOUX a été nommée secrétaire de séance.

## **1. Approbation du procès-verbal en date du 12 novembre 2018**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 tel qu'il est transcrit dans le registre.

## **2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT**

---

Le conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	objet	Observation
27/2018	Contrat de cession de droits Spectacle Le buveur de livres	<p>Contrat de cession de droits de représentation</p> <p>Spectacles Le Buveur de livres (version à 2 pour les primaires) Ecole maternelle et école primaire 21/12/2018</p> <p>BARROCO THEATRE 82, rue de la Morinerie BP 136 37700 Saint Pierre des Corps</p> <p>Coût global pour une représentation en matinée à l'école maternelle et une représentation l'après-midi à la salle Revaux pour les primaires.</p> <p>1 361,96 € TTC</p>	
28/2018	Contrat de cession de droits « lecture chantée : voyage en cyclopédie » - Première partie Temps fort Sud Cher 6 juillet 2019	<p>Contrat de cession de droits « lecture chantée : voyage en cyclopédie » - Première partie Temps fort Sud Cher 6 juillet 2019</p> <p>18h00 Berges du Cher</p> <p>Compagnie Crock Notes 6 Place de l'Eglise 49125 Briollay</p> <p>Montant : 812 € (dont 162 € de frais de déplacement)</p>	Contrat signé en 2018 mais dépense sur exercice 2019
29/2018	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle Association Karnavage Marché de Noël 2018	<p>Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle Association Karnavage Déambulation marché de Noël 2 décembre 2018</p> <p>Association Karnavage 39 Le Haut Villepays 37 310 Azay-sur-Indre</p> <p>Montant : 2 145 € TTC</p>	
30/2018	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle	

	D'illuminations Potes au Feu (Cie Colbok) Marché de Noël 2018	D'illuminations Potes au Feu (Cie Colbok) Marché de Noël 2 décembre 2018  Cie Colbok 13, rue Parmentier 37000 Tours  Montant : 2 000 € TTC	
--	---------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

## URBANISME / SERVICES TECHNIQUES

### **3. Dénomination de voies - Hameaux de La Haute Maison , le Puits d'Arcé, le Petit Mosny, le Patouillard, la Tortinière, le Château Buisson, la Herpinière/ Domaine de la Bussardière - dénomination de l'allée des musiciens/ Information de dénomination de voies privées au site du Prieuré de Saint-Jean-du-Grais**

Après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Vu l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** des dénominations de voies suivantes :

#### **POINTS RELATIFS AUX HAMEAUX :**

##### **Route du Puits d'ARCÉ**

La Voie communale numéro 304 entre son intersection avec la voie communale C7, jusqu'à la limite de la commune,

**DIT** que les numéros dans le sens OUEST -EST sont pour le côté droit pairs et impairs pour le côté gauche ;

##### **Allée du Puits d'ARCÉ**

Le chemin rural 86 entre son intersection avec la Voie communale numéro 304 et jusqu'à sa courbe

**DIT** que les numéros dans le sens SUD-NORD sont pour le côté droit pairs et impairs pour le côté gauche ;

##### **Chemin du petit MOSNY**

Le chemin rural numéro 20 entre son intersection avec la D976 jusqu'à son intersection avec le chemin rural numéro 19

**DIT** que les numéros dans le sens NORD-SUD sont pour le côté droit pairs et impairs pour le côté gauche ;

### **Chemin le Patouillard**

La voie communale numéro 304 entre son intersection avec le C7 sur toute sa longueur jusqu'à la ferme

**DIT** que les numéros seront dans l'ordre croissant ;

### **Chemin de la Tortinière**

Le chemin rural numéro 73 entre son intersection avec la D976 jusqu'à son intersection avec le chemin du moulin à vent (anciennement chemin rural numéro 19)

**DIT** que les numéros dans le sens NORD- SUD/OUEST sont pour le côté droit pairs et impairs pour le côté gauche ;

### **Chemin le château Buisson**

Le chemin rural 19 entre son intersection avec la rue de la Pierre et rue des Rochardières jusqu'à la ferme

**DIT** que les numéros dans le sens SUD-NORD sont pour le côté droit pairs et impairs pour le côté gauche

### **Rue de l'herpinière**

Rue déjà existante, son prolongement entre son intersection avec le chemin rural numéro 14 jusqu'à son intersection avec le chemin rural numéro 45 qui est la limite de la commune

**DIT** que la numérotation reste celle définie par la délibération du conseil municipal du 17mars 2015,

### **DOMAINE DE LA BUSSARDIERE :**

Par délibération du 19 septembre 2008, le Conseil municipal a dénommé les voiries du lotissement de la Bussardière « rue Maurice RAVEL » et « rue Frédéric CHOPIN ». Cependant, afin de compléter la dénomination de voies du Domaine de la Bussardière, il convient d'intégrer une allée qui n'avait pas été dénommée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** de la dénomination suivante « **Allée des musiciens** ».

### **A TITRE INFORMATIF, DENOMINATION DE VOIES PRIVEES définies par les propriétaires du PRIEURÉ DE SAINT JEAN DU GRAIS :**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la commune n'est pas compétente pour délibérer sur la dénomination de voies privées, toutefois, le conseil est informé par la présente des choix opérés par les propriétaires du Prieuré de Saint-Jean du Grais concernant les dénominations suivantes :

- « **La route blanche** »
- « **Le chemin des moines** »
- « **l'allée du prieuré** »

Il est précisé que les éléments détaillés relatifs au numérotage de ces voies privées ont été transmis en Mairie pour information.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **PREND ACTE** de ces dénominations privées.

## RESSOURCES HUMAINES

### 4. Création d'un poste d'Adjoint technique au service de restauration scolaire – temps complet 35/35ème

---

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 12 novembre 2018 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial ayant pour missions la production et la valorisation des repas distribués aux restaurants scolaires maternel et élémentaire et secondant le responsable des sites ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : fabrication des plats, distribution et service des repas, accompagnement des enfants pendant le temps du repas, participation à la démarche qualité,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné soit Indice brut 348 – indice majoré 326,
- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial (catégorie C),

**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### 5. Modification du tableau des emplois

---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié :

Filières	Grades des emplois	Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Filière administrative	Attaché	A	1	0	1 : TC
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	1 : TC
	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	0	4 : TC
	Adjoint administratif	C	1	0	1 : 28 H
Filière technique	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl.	B	1	0	1 : TC
	Agent de maîtrise	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique	C	11	0	6 : TC 1 : 22 H 1 : 23 H 1 : 20H 1 : 28H 1 : 24 H
	Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	1	0	1 : TC
	Agent Spéc. Ppal 2 <sup>ème</sup> Ecoles Mat.	C	4	0	3 : TC 1 : 20 H
Filière Police Municipale	Brigadier-chef ppal	C	1	0	1 : TC
<b>Total</b>					<b>27 dont 7 TNC</b>

## FINANCES / SUBVENTIONS / MARCHES / CONTRATS

### 6. Approbation du budget primitif 2019 - budget principal

Faisant suite à la commission générale du 11 décembre 2018 et une copie du projet de budget 2019 ayant été présentée de manière détaillée aux conseillers municipaux,

Le conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Mireille ROUSSEAU (représentée par Mme Patricia HULAK), Carol PASQUET (représentée par M. Claude ABLITZER), Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSET, Claude ANDREAU, Katia BOIS, Lucie MAHUTEAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX et Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN (représenté par M. Janick ALARY), Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Johnny GAUTRON, Nicolas TIO et Marc MIOT.

et deux abstentions : Mme Muriel HERSANT FERREY et M. Thierry POUILLOUX (représenté

par Mme Muriel HERSANT FERREY )

**ADOPTE** le budget primitif 2019 équilibré de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement : <b>2 199 293,96 €</b>	Recettes de fonctionnement : <b>2 199 293,96 €</b>
Dépenses d'investissement : <b>968 418,96 €</b>	Recettes d'investissement : <b>968 418,96 €</b>

**PRECISE** que le vote du conseil municipal s'établit au chapitre, sans vote à l'opération afin de garantir une gestion souple des crédits lors de l'exécution budgétaire.

#### **7. Demande de subvention F2D 2019 - travaux de rénovation thermique et mise aux normes de l'école primaire et du restaurant scolaire**

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que la commune a sollicité le Conseil départemental au titre du F2D 2018 pour une demande de subvention pour le projet de rénovation de l'école primaire et du restaurant scolaire.

N'ayant pas obtenu de subvention en 2018, il convient de renouveler notre demande de subvention au titre du F2D 2019, tout en prenant en considération le plan de financement actualisé de l'opération. Tel est l'objet de la présente délibération.

Vu les critères d'éligibilité des opérations relatifs au fonds départemental de développement 2019,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé tel qu'il est présenté ci-dessous, pour la réalisation de travaux de mise aux normes et rénovation thermique de l'école primaire et du restaurant scolaire,

#### **Plan de financement prévisionnel - décembre 2018 Travaux de rénovation thermique et mise aux normes de l'école primaire et du restaurant scolaire**

DEPENSES	Montant € HT	Montant € HT	RECETTES (subventions sollicitées)
<b>INGENIERIE, ETUDES</b>			
maitrise d'œuvre (projection APD option chaudière)	53 487,20 €	140 000,00 €	EUROPE FEDER (bâtiment démonstrateur)
missions connexes MOE (CT et SPS)	6 086,00 €	157 768,00 €	ETAT : DETR ou DSIL
diagnostic amiante	2 805,00 €	253 213,51 €	REGION : contrat de Pays
diagnostic thermique	1 620,00 €	75 450,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : F2D 2019
<b>sous total ingénierie - études préalables</b>	<b>63 998,20 €</b>		
<b>TRAVAUX</b>			
total marchés de travaux attribués avec ensemble des tranches affermies	717 051,31 €		
<b>sous total travaux</b>	<b>717 051,31 €</b>		
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
assistance maîtrise d'ouvrage marchés travaux	1 230,00 €		
frais de publication marchés publics	810,00 €		
<b>sous total autres dépenses d'investissement</b>	<b>2 040,00 €</b>	156 658,00 €	Fonds propres communaux
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>783 089,51 €</b>	<b>783 089,51 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>

- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention portant sur ce projet auprès du conseil départemental, sur le F2D 2019.

## 8. Attribution des subventions bonus aux associations pour l'exercice 2018

Vu la délibération du 10 novembre 2015 portant sur l'octroi des subventions,  
Vu les propositions de subventions bonus pour l'exercice 2018 présentées ci-dessous,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** et **ADOpte** les montants des subventions bonus 2018 versées aux associations tels que figurant ci-dessous :

### Associations d'Azay-sur-Cher

#### SUBVENTIONS - BONUS 2018

(1) votées le 17/12/2018

	pour vote le 17/12/2018			
	Bonus sport	Bonus APE	Bonus vie locale	
<b>C2A</b>			100 €	VL + T + MN
<b>L'Amicale Philatélique</b>		300 €	100 €	VL + B
<b>Azay Rando Loisirs</b>			100 €	VL + T
<b>A.C.T.C. (Tennis)</b>	100 €		150 €	VL + T + MN
<b>A.T.T.A.C. (Tennis de Table)</b>			150 €	VL + T+MN
<b>A.V.H.B. (Hand Azay-Véretz)</b>	100 €	200 €		
<b>A.Z.A.R.C. (Tir à l'Arc)</b>		200 €	150 €	TV+VL + MN
	Bonus sport	Bonus APE	Bonus vie locale	
<b>Azay BMX Club</b>	100 €		100 €	14/07+VL
<b>AZAY DANSES</b>	50 €		100 €	VL + T +
<b>L'Azayroise (G.R.S.)</b>	50 €		150 €	VL + T+MN
<b>Crac Touraine</b>			100 €	VL+B
<b>KARATE Do Shotokan</b>	50 €			VL
<b>V.A.C. (Volley)</b>			100 €	VL + T
<b>V.E.T.T.A.C.</b>			100 €	VL+B
<b>L'Art Musical</b>			200 €	VL + T+B+FB
<b>Compagnie Tartifume</b>		300 €		
<b>La Touline</b>			100 €	VL + graines
<b>A.P.E.</b>			150 €	VL + T + MN
<b>Souffle &amp; Harmonie</b>			150 €	VL+G+MN



<i>Le Patrimoine Azéen</i>			100 €	VL+B
<i>CAPOEIRA ILHA</i>			100 €	VL+T
<i>STAMPIN'ADDICT</i>			100 €	VL+MN
<b>Total bonnus</b>	<b>450 €</b>	<b>1 100 €</b>	<b>2 300 €</b>	

#### **Bonus participation vie locale**

VL = Fête de la vie locale / T = Téléthon / MN = Marché de Noël / G =Graines d'Essentiel / TV = Troc Verts / B= Inauguration Berges du Cher / 14.07 = 14 Juillet

100€ (2 manifestations) ; 150€ (3 manifestations) ; 200€ (4 manifestations) ; 250€ (5 manifestations)

#### **Bonus sport (sauf FCA)**

50€ (+ de 50 adhérents) ; 100€ (+ de 100 adhérents)

#### **Bonus activités péri-éducatives**

100€ (si facturation des activités) ; 200 € (bénévolement mais pas sur toute l'année)

300€ (bénévolement et toute l'année)

### **9. Approbation de la convention de participation financière de Tours Métropole - travaux d'entretien des routes d'accès au bâtiment de stockage des boues issues de la STEP de la Grange David**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que depuis 2008, la commune d'Azay-sur-Cher accueille un bâtiment de stockage des boues issues de la STEP de la Grange David de Tours Métropole.

Pour y accéder, les camions de la Métropole empruntent des voies communales de la commune entre le lieu-dit « La Chapelle Chandéry » et le bâtiment de stockage sis sur la parcelle cadastrée ZP 125.

A titre de dédommagement et en raison du passage important des véhicules, Tours Métropole Val de Loire souhaite octroyer à la commune une contribution financière de 8 800 € afin de participer aux travaux d'entretien desdites voies (dont Route de La Foltière), tout en précisant que cette participation est unique et ne sera pas renouvelée. Son versement est prévu en 2019 mais engagé sur l'exercice 2018.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la passation d'une convention de participation financière à hauteur de 8 800 € avec Tours Métropole Val de Loire, laquelle contribue à l'entretien des voies communales desservant le bâtiment de stockage des boues de la Métropole ;
- **APPROUVE** le montant de la contribution unique de 8 800 € de Tours Métropole sur production des factures d'entretien des voiries fournies par la commune ;  
**PRECISE** que les crédits sont engagés sur l'exercice comptable 2018 correspondant à l'engagement juridique de la présente convention.

### **10. Adoption des tarifs 2019 du cimetière et modification des vacations funéraires**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu Décret n° 2016-1253 du 26 septembre 2016 relatif aux opérations funéraires et à la

reconnaissance des qualifications professionnelles nécessaires à leur exercice (J.O. du 28 septembre 2016)

Considérant les différents travaux entrepris dans le cimetière communal,

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de la commune et des administrés d'adopter deux tarifs différents pour l'achat ou le renouvellement de concessions tout en maintenant une différence entre le prix des concessions cinquantenaires, trentenaires,

Considérant les conclusions de la commission *Cimetière* du 19 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** la révision des tarifs du cimetière d'Azay-sur-Cher comme suit :

**1° Achat emplacement nu concession Dimensions : LONG 2.40 / larg 1.20**

	tarifs 2018	2019
30 ans	250€	350€
50 ans	450€	600€

**2° renouvellement emplacement nu concession**

*Dimensions : LONG 2.40 / larg 1.20*

	tarifs 2018	2019
30 ans	250€	300€
50 ans	450€	500€

**3° Achat ou renouvellement columbarium (maxi 2 urnes ordinaires)**

*Dimensions intérieures : 35cm x 35cm x 24cm*

	tarifs 2018	2019
15 ans	300€	350€
30 ans	450€	500€

**4° Achat ou renouvellement emplacement cavurne (maxi 3 urnes ordinaires)**

*Dimensions intérieures : 80cm x 80cm*

	tarifs 2018	2019
15 ans	300€	200€
30 ans	450€	300€

**5° Achat caveaux cimetière Nord et Est\***

Coût du caveau + participation d'installation+ prix achat concession

Emplacement	coût caveau (1)	coût installation (2)	Tarif de concession (3)	TOTAL (1)+(2)+(3) TARIF 2018	TOTAL TARIF 2019	
1 emplacement (F1)	410 €	270 €	trentenaire	250 €	930 €	1 080 €
			cinquantenaire	450 €	1 130 €	1 280 €
2 emplacements (F2)	535 €	270 €	trentenaire	250 €	1 055 €	1 205 €
			cinquantenaire	450 €	1 255 €	1 405 €

**6° Vacation funéraire**

	tarif 2018	2019
Coût unitaire pour 1 vacation	25 €	20 €

**MODIFIE la gestion des vacances funéraires en décidant l'annulation de la délibération du 30 mars 2012,**  
**PRECISE** que seuls les domaines d'interventions réglementaires donnant lieu à une vacation,

## **INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS**

### **11. Approbation de l'adhésion de la commune de Restigné au syndicat Cavités 37**

---

Vu les articles L 5210-1 et suivants et L 5211-18 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Restigné du 18 juin 2018 sollicitant son adhésion au syndicat intercommunal Cavités 37,  
Vu la délibération du 6 novembre 2018 du syndicat Cavités 37 acceptant l'adhésion de la commune de Restigné audit syndicat,

Considérant que les communes adhérentes doivent se prononcer à leur tour sur cette demande d'adhésion,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Restigné au syndicat intercommunal Cavités 37.

## **INFORMATIONS GENERALES / QUESTIONS DIVERSES**

### **12. Informations générales**

---

**Le conseil municipal est informé sur :**

- Retour d'informations sur l'inauguration du commerce O Panier d'Azay le 07.12.2018
- Logements du parc Robert Lebas : la remise des clés aux locataires est prévue pour le 17 décembre avec une inauguration au printemps 2019.
- Rappel date des vœux à la population : vendredi 11 janvier 2019 à 18h30
- Rappel date des vœux au personnel : vendredi 18 janvier 2019 à partir de 16h30

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h30.

Azay-sur-Cher, le 20 décembre 2018

Le Maire,



Janick ALARY